

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, présente à l'assemblée le résultat de l'étude faite pour la pose de plaques de rues et le numérotage des immeubles de l'ensemble de la Ville.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

- accepte le plan tel qu'il est établi sur le système métrique
- choisit le modèle de plaque de couleur jaune clair
- accepte la dépense qui s'élèvera, avec les frais d'étude, à 100.000 F
- Etant donné qu'il s'agit d'un renouvellement général du numérotage des immeubles, prend à la charge de la Commune, les frais afférents à chaque immeuble étant entendu que chaque propriétaire reste responsable de l'entretien et du remplacement éventuel
- Autorise le Maire à contracter un prêt de 100.000 francs auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole à NANCY, pour couvrir les frais de cette opération qui sera inscrite ultérieurement au budget.